



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février, à neuf heures-trente, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFÉUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé		FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	X
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean		LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Éric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	X
BIOULE	RICARD	Thierry		PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDES	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUEREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	CAZABAT	Michelle	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge	X	PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François		LADEVEZE	Josine	X
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude		VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIÈRES	François		POUTOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice	X	DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc	X	ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONNIER	Dominique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Philippe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe	X	MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian		GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René		MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel		FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland		FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	
GENEBRIERES	ESCALETTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françoise		DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Philippe		RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	DEPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELLA	Serge	X	SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURTANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	X
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme	X	BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique	X	VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise	X	ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZÉID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÈS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils	X	BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte	X	VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		MALE	Philip	X
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc		LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard	X	FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle	X	BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick	X	BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel		NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie	X	DABASSE	Daniel	
MEAUZAC	SALITOT	Yves	X	LACOMBE	José	
MERLES	HOZJAN	Christian	X	FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françoise	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia	X	AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGUES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre		SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIE	Claude	
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérandère	X

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	DARPARENS	Fabien	
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSÉDRE	Christian	
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian		FAURÉ	Mickaël	
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline	
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine	
NOHIC	CALVO	Olivier		BLANC	Romain	
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric	
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri	
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain	X	MELO	Vitor	
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick	
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal	X	FRISA	Jean-Luc	
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémie	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick	
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David	X	LACOMBE	Cyril	
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain	
PUYLAROCQUE	BELON	Daniel		MORIN	Daniel	X
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André	
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude	
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre		DECAUNES	Jean-Pierre	X
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles	
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé	X	BETAÏLLE	Laurent	
SERIGNAC	BRINGAY	Climène	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe	
ST-AIGNAN	FOURNIE	Philippe		DUSSEAU	Christian	X
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal	X	LAMARINIE	Julien	
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBEL	Michel		MENEAU	Serge	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		CESNÉ	Sébastien	
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude	
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFRERE	Bruno		RIQUELME	Nicolas	
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Philippe	
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	GUIRBAL	Yohann	
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		PEYRUSSE	Jean-Luc	
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François	
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNE	Valérie	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard	
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien		CHARLES	Denise	
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel	X	LAFAGE	Philippe	
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain	
VAISSAC	DELMAS	Francis		CASSAGNES	Willy	
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PÈRE	Catherine	
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARÉS	Claude	
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme		ALBINET	Alain	X
VAZERAC	LESTRADÉ	Christian	X	BERGOGLIO	Irène	
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël	
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier	X	MUR	Lisa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck		MESSAOUZ	Hacène	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		SCHOCKAERT	Olivier	
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André	

AR PREFECTURE

062-258200575-20210217-DCS20210217_03-DE
Regu le 23/02/2021

DCS20210217_03

Pouvoirs .

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
MIRAMONT	Jean-Marc	LES BARTHES	PIERASCO	Jean-Franck	LAUZERTE
RICARD	Thierry	BIOULE	GAZAL	Hervé	SEPTFONDS
LATAPIE	Gérard	ESCAZEUX	TONIN	Philippe	GARIES
DELLUC	Pierre	MONTAIN	BOLZONI	Thierry	LABOURGADE
GUERIN	Pascal	POUPAS	HYGONENQ	Brigitte	LAVIT DE LOMAGNE

Membres en exercice : 195**Membres présents : 137****Membres excusés : 58**

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 5**Assistaient également à la séance : Le personnel du SDE 82**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020

Le Président soumet à l'approbation des membres de l'Assemblée délibérante le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 16 décembre 2020 à la salle polyvalente de Bressols.

Le compte-rendu de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé, avec la convocation, à l'ensemble des délégués par courrier le 8 février 2021.

DECISION

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 16 décembre 2020. Ce compte-rendu est joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL





SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

COMPTE-RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le seize décembre, à quatorze heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de Bressols, sous la présidence de M. Jacques Gayral, son Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	PRADEL	Rosa	
ALBIAS	LONGUEVILLE	Eric	X	BARBON	Alain	
ANGEVILLE	VERLEY	Hélène		CRUBILÉ	Jean-Luc	
ASQUES	HERREMANS	Laurence	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe		FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	RAYNAUD-TOUGE	Hervé	X	FERRADOU	Jean	
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	MOURGUES	Jean-Michel	
AUVILLAR	COMPAGNAT	Gilles	X	ARNOSTI	Alain	
BALIGNAC	SALVADORI	Fabien		GAUSSENS	Alain	
BARDIGUES	ARBIA	Dorine		PICARD	Muriel	X
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		GONCALVES	Jean-Claude	
BEAUMONT DE LOMAGNE	ROBERT	Jean	X	LAGARDE	Pascal	
BEAUPUY	CORBON	Eric	X	REY	Denis	
BELBEZE EN LOMAGNE	LIMBERT	Bastien		CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	MAGNIER	Armand		MICHEL	Serge	
BIOULE	RICARD	Thierry	X	PIZZOLITTO	Ludovic	
BOUDOU	FIELDÉS	Christian	X	BOUDET	Yves	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	CHAUBET	Michel	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Domlnique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		DEWAELES	Maurice	
BOURRET	DUSSAUX	Eric	X	COUDERC	Yves	
BRASSAC	FLOURENS	Jean-Pierre	X	DUCASSE	Frédéric	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	OLIVE	Stéphanie	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	BASSE	Sébastien	
CAMPSAS	FLORES	Luc		ASTOUL	Jean	
CANALS	PURCHA	François	X	CAZABAT	Michelle	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	PETIT	Aurélien	
CASTELFERRUS	SABATIER	Serge		PECHERMAN	Bernard	
CASTELMAYRAN	OLLINO	Jean	X	JAMAIN	Thierry	
CASTELSAGRAT	DECON	André	X	BORTOLUSSI	Jean-Marc	
CASTELSARRASIN	KOZLOWSKI	Eric		DUMAS	Mathieu	X
CASTERA BOUZET	MEUNIER	François	X	LAVEZEZE	Josine	
CAUMONT	COSTES	Christian	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	CLARMONT	Jean-Claude	X	VIDAILLAC	Jacques	
CAYLUS	SERVIERES	François	X	POUTOU	Gisèle	
CAYRAC	DAMAGGIO	Gisèle	X	LAPLAGNE	Fabrice	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	DONNADIEU	Jean-Louis	
CAZALS	EMERIAU	Alain		EVARD	Thierry	
CAZES MONDENARD	PAYSSOT	Christophe	X	ICHES	Nadège	
COMBEROUGER	ABRIAT	Fabian		FIORITO	Samuel	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	TORNER	Louis	
CORDES TOLOSANNES	COHEN	Maurice		DELLAC	Patrick	
COUTURES	MORO	Géraldine	X	PILATI	Ludovic	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	GUIRBAL	Jean-Jacques	
DIEUPENTALE	BIERGE	Michel	X	GIGOUT	Pierre	
DONZAC	SOPETTI	Jean-Marc		ANTERRIEU	Thierry	
DUNES	LEMONTIER	Domlnique	X	DELPECH	Michel	
DURFORT LACAPELETTE	PUIGVERT	Patrice	X	VIDAL	Laurent	
ESCATALENS	BAZIN	Phillppe		PASIN	Clothilde	
ESCAZEAUX	LATAPIE	Gérard		MARTINET	François	
ESPALAIS	MOLLE	Marcel		PINCEMIN	Bernard	X
ESPARSAC	GOMEZ	Phillppe		MINIER	Gérald	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR PREFECTURE

062-256200575-20210217-DCS20210217_03-DE
Regu le 23/02/2021

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	POZZA	Christian	X	GRAILHE	Stéphane	
FAJOLLES	LAFONT	Hubert		MIRAMONT	Alain	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis	X	ESCARNOT	Michel	
FAUROUX	AUCLERC-GALLAND	Michel	X	VIELLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	ROUX	René	X	MOLLIMARD	Claire	
FINHAN	QUILLET	Lionel	X	FERNANDEZ	Jean-François	
GARGANVILLAR	GRAULIER	Roland	X	FILIFE	Jean	
GARIES	TONIN	Philippe	X	BONNECAZE	Laurent	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		MANDERSCHIED	Florence	X
GENEBRIERES	ESCALETTTE	Pascal		BALAT	Benoît	
GENSAC	FABAROL	Françine	X	DUPUY	Danièle	
GIMAT	DIANA	Bernard	X	ANGLADE	Jean-François	
GINALS	CADILHAC	Jean-Louis	X	COUTANCIER	Jean	
GLATENS	THAU	Phillipe	X	RENARD	Claude	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude		MOULY	Michel	
GOLFECHE	BOCQUILLON	Patrice	X	DÉPASSE	André	
GOUDOURVILLE	DAWANCE	Yoann		BARNAC	Jacques	
GRAMONT	DONNET	Christian	X	UFFERTE	Alain	
GRISOLLES	CASTELA	Serge		SUBERVILLE	Christophe	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X	NOUGAYREDE	Bernard	
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC	Pascal		FOURANET	Christelle	X
LABASTIDE DU TEMPLE	PIERASCO	Mathieu		LACROIX	Frédéric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		BOCHU	Jean-Luc	
LABOURGADE	BOLZONI	Thierry	X	SAMAIN	Hugues	
LACAPELLE LIVRON	FRAYSSE	Dominique		VIGUIÉ	Jean-Philippe	
LACHAPELLE	MEUNIER	Vincent	X	VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	VIALARET	Francis		GARRET	Guillaume	
LACOURT ST PIERRE	PIZZINI	Françoise		ALFONSO	David	
LAFITTE	MASSON	Michel		AUBRY	Nathalie	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		BOUZEID	Joseph	
LAGUEPIE	BALAT	Marc	X	CROS	Emmanuel	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno		PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	GABACH	Alain	X	SOULAYRÉS	Isabelle	
LAMOTHE CUMONT	MATHEVON	Yann		DABASSE	Jean-Pierre	
LAPENCHE	VAN GYSEL	Marc	X	NEGRE	Carine	
LARRAZET	THAU	Didier	X	GIRAUDOT	Léa	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	PIERASCO	Jean-Franck	X	GERVAIS	Hugues	
LAVAURETTE	PASSEDAT	Nils		BEDEL	Gwendal	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	MICHEL	Jacques	X	QUINTALLET	Maurice	
LAVIT DE LOMAGNE	HYGONENQ	Brigitte		VALLEZ	Cédric	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	MAZILLE	Pierre	
LE CAUSE	COUREAU	Pierre		MALE	Philip	
LE PIN	FUSINA	Philippe	X	LARUE-DORCHIES	Jocelyne	
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc	X	LEMOUZY	Fabienne	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	METTEFEU	Bernard	
LIZAC	GARGUY	Bernard		FREYTAG	Uwe	
LOZE	BOULPICANTE	Raymond		TESTAS	Pierre	
MALAUSE	DUTOUR	Serge	X	ALY-BERIL	Eliot	
MANSONVILLE	GUIZOT	Danielle		BERTHET	Christian	
MARIGNAC	RINALDI	Patrick		BUSSO	Claude	
MARSAC	LE GUILLOU	Michel	X	NOBY	Jean-Claude	
MAS GRENIER	ESTANOVE	Philippe	X	ROUS	Gilles	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Jean-Claude	
MAUMUSSON	BIOLATO	Jean-Marie		DABASSE	Daniel	X
MEAUZAC	SALITOT	Yves		LACOMBE	José	X
MERLES	HÖZJAN	Christian		FEUTRIER	Francis	
MIRABEL	LINSTRUISEUR	Françine	X	PRADEL	Nicole	
MIRAMONT DE QUERCY	AIGUIER-WINTERFELDT	Claudia		AVIGNON	Thierry	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe		LERMINEZ	Philippe	
MOLIERES	HÉBRAL	Valérie		BELREPAYRE	Rémy	X
MONBEQUI	MICHEL	Pascal	X	DEJEAN	Sébastien	
MONCLAR DE QUERCY	EMBOULAS	Didier	X	GOURMANEL	Robert	
MONTAGUDET	YVON	Gilles	X	DOMINICE	Phillippe	
MONTAIGU DE QUERCY	ALBUGHES	Patrice		COURRECH	Francis	
MONTAIN	DELLUC	Pierre	X	SANAC	Christophe	
MONTALZAT	ESCROUZAILLES	Danielle	X	NAUROY	Monique	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X	FREMONT	Patricia	
MONTAUBAN	BERLY	Marie-Claude	X	BOUTON	Bernard	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	X	DARNIÈRE	Dominique	
MONTBARTIER	GRADIT	Christian		BALADIÉ	Jean-Claude	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	GRAND	Paul	

COMMUNES	TITULAIRES			DELEGUÉS / DELEGUÉES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTECH	BELY	Robert	X	GAUTIE	Claude				
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X			
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		LOUSSERT	Bérangère				
MONTFERMIER	LANDOU	Thierry	X	NADALIN	Karine				
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard		DARPARENS	Fabien				
MONTJOI	BRUEL	Didier	X	TISSEBRE	Christian				
MONTPEZAT DE QUERCY	CABOS	Christian	X	FAURE	Mickaël				
MONTRICOUX	BOUISSET	Gérard	X	JANNIN	Michel				
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		LAMERA	Emeline				
NEGREPELISSE	FERRET	Jean-Luc		VIREL	Delphine				
NOHIC	CALVO	Olivier	X	BLANC	Romain				
ORGUEIL	PUJOL	Marc	X	BONIFASSE	Frédéric				
PARISOT	CASTELNAU	Jacques	X	CHEVALERIAS	Dimitri				
PERVILLE	VIGROUX	Alain	X	CAYRE	Adrien				
PIQUECOS	HEMMER	Sylvain		MELO	Vitor				
POMMEVIC	DELACHOUX	Jean-Paul	X	DELONCLE	Yannick				
POMPIGNAN	LAMOURY	Pascal		FRISA	Jean-Luc				
POUPAS	GUERIN	Pascal		KENDALL	Paul				
PUYCORNET	POEZÉVARA	Christine	X	TRILLES	Jérémy				
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	BREIL	Yannick		DIRAT	Yannick				
PUYGAILLARD DE QUERCY	GAILLARD	David		LACOMBE	Cyril				
PUYLAGARDE	DESMEDT	Didier	X	VIROLLE	Alain				
PUYLAROCHE	BELON	Daniel	X	MORIN	Daniel				
REALVILLE	CHANRION	Jean-Luc	X	MOURGUES	André				
REYNIES	PUJOL	Christian	X	VIGOUROUX	Claude				
ROQUECOR	VILLENEUVE	Jean-Pierre	X	DECAUNES	Jean-Pierre				
SAUVETERRE	BELVEZE	Jean-Marc	X	COENEN	Charles				
SAVENES	VAN DE VONDELE	Laurent		MAMPRIN	Thierry	X			
SEPTFONDS	GAZAL	Hervé		BETAILE	Laurent				
SERIGNAC	BRINGAY	Clémence	X	LAGARDE	Christian				
SISTELS	QUARGENTAN	Jacques	X	CLUZET	Christophe				
ST-AIGNAN	FOURNIE	Philippe		DUSSEAU	Christian	X			
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENSIS	Pascal		LAMARINIE	Julien				
ST-AMANS DU PECH	DOUMERGUE	Didier		MERLY	Julien				
ST-ANTONIN NOBLE VAL	CAUBER	Michel		MENEAU	Serge				
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	CESNE	Sébastien				
ST-BEAUZEIL	POST	Leendert	X	GUINGAL	Claude				
ST-CIRICE	TRAMUZZI	René	X	PARDON	Dominique				
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	ROUZIES	Guy				
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre				
ST-ETIENNE DE TULMONT	AUFFERE	Bruno	X	RIQUELME	Nicolas				
ST-GEORGES	PAGES	Yves	X	DERAMOND	Phillippe				
ST-JEAN DU BOUZET	BORGOLOTTO	Michel		DUILHE	Geneviève				
ST-LOUP	REBEL	Stéphane		LAJANTE	Denis	X			
ST-MICHEL	POLVANI	Pascal		MARTINEZ	Fabienne				
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline				
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	DALARD	Mathieu				
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	GARDELLA	Serge	X	GUIRBAL	Yohann				
ST-PAUL D'ESPIS	POCA	Josiane		LARET	Claude	X			
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Eric		PEYRUSSE	Jean-Luc				
ST-PROJET	ESTRIPEAU	Jean-Paul	X	PISANI	François				
ST-SARDOS	CAYROU	Hervé	X	MAGNE	Valérie				
ST-VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT	Claude	X	GASC	Gérard				
ST-VINCENT LESPINASSE	TRISTAN	Damien	X	CHARLES	Denise				
STE-JULIETTE	ENGELS	Eduard		TERRAT	Pascal				
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		LAFAGE	Phillippe				
TREJOULS	DESCHAMPS	Francis	X	CRANSAC	Sylvain				
VAISSAC	DELMAS	Francis	X	CASSAGNES	Willy				
VALEILLES	CREHEN	Michel	X	DEVY	Nicolas				
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	PERE	Catherine				
VAREN	HEBRARD	Pierre	X	CABARES	Claude				
VARENNES	BUDZYNSKI	Jérôme	X	ALBINET	Alain				
VAZERAC	LESTRADE	Christian	X	BERGOGLIO	Irène				
VERDUN SUR GARONNE	LAVEDRINE	Sophie	X	MARC	Raphaël				
VERFEIL SUR SEYE	CHARDENET	Didier		MUR	Lisa				
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine				
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	MESSAOU	Hacène				
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques	X	SCHOCKAERT	Olivier				
VILLEMADE	LABRUYERE	François	X	BROUSSE-BOURNET	André				

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
LATAPIE	Gérard	ESCAZEUX	TONIN	Philippe	GARIES
SENTIS	Jean-Claude	GOAS	DUPONT	Jean-Louis	FAUDOAS
PASSEDAT	Nils	LAVAURETTE	BELON	Daniel	PUYLAROQUE
PIZZINI	Françoise	LACOURT ST PIERRE	MICHEL	Pascal	MONBEQUI
DOUSSON	Bruno	LAMAGISTERE	GROUSSOU	Bernard	VALENCE D'AGEN
GARGUY	Bernard	LIZAC	WEILL	Michel	MONTBETON
SALOMON	Bernard	MONTGAILLARD	DIANA	Bernard	GIMAT
AURIENTIS	Pascal	ST AMANS DE PELLAGAL	DESCHAMPS	Francls	TREJOULS
GAZAL	Hervé	SEPTFONDS	RICARD	Thierry	BIOULE

Membres en exercice : 195

Membres présents : 134

Membres excusés : 61

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 9

Assistaient également à la séance :

Mme BAYLES-PENCHE, Directrice Générale des Services et l'ensemble du personnel du SDE 82

I- Informations

M. Gayral, Président du SDE 82, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée délibérante et souligne le strict respect des règles sanitaires mis en place. En préambule, il encourage les délégués à retourner leur bulletin-réponse puisque seuls 86 l'ont fait sur 195. Le quorum est cependant atteint puisque 134 votants sont présents. Il fait remarquer que, conformément à la volonté des membres du Comité syndical, les dossiers de convocations ont été envoyés plus précocement soit huit jours avant la date de la réunion. Un mail d'information a été adressé aux maires non délégués pour les informer de la mise à disposition du dossier de réunion sur le site internet du Syndicat puisqu'ils n'ont pu être conviés compte tenu de la pandémie. Le Président précise qu'il continuera la tradition de convier non seulement les délégués mais également les maires non délégués dès que les conditions le permettront. La réunion se tient en deux parties avec les rapports d'information, suivis des dossiers soumis à délibération.

➤ Etude GNV/Hydrogène : photographie et potentialités du territoire

Le Président indique que le premier sujet porte sur l'étude GNV/Hydrogène engagée par le SDE 82 et huit syndicats départementaux d'Occitanie pour identifier les sites stratégiques d'implantation des infrastructures de recharge pour véhicules GNV et hydrogène afin de développer les mobilités décarbonées. Il s'agit d'un schéma directeur cohérent avec les objectifs nationaux et régionaux dans le secteur du transport. M. Gayral donne la parole à Mme le Directrice Générale des Services pour présenter ce dossier.

Mme Bayles-Penche rappelle que cette étude a été lancée, il y a un an, par le SDE 82 en tant que coordonnateur des neuf départements intéressés de la Région Occitanie. L'objectif de la phase 1, qui est terminée, était de faire un diagnostic territorial sur chacun des départements, des diagnostics auprès des différents partenaires économiques ou institutionnels et évaluer l'intérêt des autres acteurs comme les collectivités ou transporteurs. Cette étude est financée, pour mémoire, à hauteur de presque 50 % (environ 100 000 €) par l'Ademe, GRDF et Terega et le reliquat (100 000 €) étant répartis entre les neuf syndicats partenaires dans cette étude régionale. Cinq sites ont été identifiés sur le département (Castelsarrasin, Caussade, Montauban, Montech, Valence-d'Agen).

La phase 2 va débuter et concerne l'étude de faisabilité sur deux sites (nombre fixé dans le contrat avec le prestataire). Le Bureau syndical a retenu, au vu des éléments apportés par le bureau d'études et compte tenu de la potentialité de développement, les sites de Montauban et Montech. En revanche, la démarche sur l'hydrogène, insuffisamment aboutie, n'a pas été retenue.

M. Gayral précise que Montauban et Montech ont été retenus puisque Montauban envisage de faire migrer une grande partie de son parc de bus sur la filière GNV et un important potentiel a été détecté à la DRIMM pour les nombreux transports.

○ Tarifs Réglementés de Vente et nouveau marché d'achat d'électricité

M. Delachoux, Maire de Pommevic, 1er Vice-Président présente le lancement d'un nouveau marché dans le cadre du groupement d'achat d'électricité. Il rappelle l'importance de ce groupement d'achat pour les collectivités et les structures qui ont rejoint le groupement. En 2015, les tarifs réglementés de vente (TRV) ont disparu pour les contrats > 36 kVA, ce qui a obligé les acheteurs publics à mettre en concurrence les producteurs d'électricité. C'est fort de son expérience et de son expertise que le Syndicat s'est orienté vers la création d'un groupement pour ses adhérents dans l'intérêt et le besoin des collectivités locales. Le Syndicat s'est engagé sur cette politique afin d'obtenir auprès des fournisseurs les meilleures offres possibles tant sur le plan technique que financier. Aujourd'hui le groupement coordonne 199 membres soit 157 communes et 42 acheteurs publics (CCAS, Collèges, Communautés de communes, Conseil départemental, des EPADH et quelques syndicats). Cela correspond à 3 091 points de livraison (PDL), pour une consommation annuelle de 22 GWh. M. Delachoux rappelle également les deux accords en cours : le premier pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2021 concerne les puissances ≤ 36 kVA (lot 1) et les puissances >36 kVA (lot 2). Le deuxième accord intègre les associations syndicales autorisées (ASA) pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2021. Suite aux actions d'informations et d'accompagnement du SDE 82, 13 nouveaux membres ont intégré le groupement de commande au 01/11/2020 et 12 EPCI et collectivités envisagent d'y adhérer.

La phase de lancement du prochain accord cadre va débuter au 1^{er} semestre 2021. Elle consistera à collecter les éléments nécessaires à l'exécution de l'accord, à la remise à niveau des contrats, à la vérification des besoins et à constituer les dossiers des nouveaux adhérents. Les avantages de ce groupement sont la garantie pour les communes de bénéficier d'abord de la sécurité technique, la sécurité juridique dans le recensement des besoins, la rédaction du Cahier des Charges, la passation des marchés et la sélection des offres mais également l'assurance d'avoir de l'énergie au meilleur prix. La mise en œuvre de ce nouveau contrat se fera au 1^{er} janvier 2022.

M. le Président précise que l'outil « deepki » affinera beaucoup d'informations et servira à optimiser la gestion des contrats communaux.

➤ Dispositif de mutualisation : Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP)

M. Gayral évoque le courrier d'Orange reçu par les communes adhérentes au dispositif de mutualisation de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) sur les réseaux de télécommunication. Ce courrier indiquait que le SDE 82 n'était pas habilité à percevoir cette redevance en lieu et place des communes. Une réunion s'est tenue avec le Directeur régional d'Orange et le responsable départemental pour connaître les raisons de la remise en cause de ce dispositif alors même qu'il avait été validé par le contrôle de légalité de la Préfecture.

Mme Berly, déléguée de Montauban, membre du Bureau indique que ce dispositif existe depuis dix ans. Les communes y adhèrent par délibération du Conseil municipal et d'une convention signée conjointement avec le Syndicat. La RODP représente chaque année entre 150 000 € et 200 000 € qu'Orange reverse au Syndicat, moyennant cela, le SDE 82 permet aux communes mutualisées de bénéficier d'une participation aux travaux de 50 % du montant total TTC, à charge de la commune les honoraires de maîtrise d'œuvre (5,5 % du montant HT des travaux).

M. Gayral ajoute que depuis 2010, ce sont 300 chantiers qui ont été pris en charge à hauteur de 50 % représentant un total de 6 434 000 € TTC. Ce dispositif, bénéficiant à un nombre important de communes du département, va finalement pouvoir se poursuivre puisque les responsables d'Orange sont revenus sur leur velléité à vouloir remettre en cause le dispositif.

II - Délibérations

➤ Approbation du procès-verbal du 29 septembre 2020

Préalablement à ce rapport, M. le Président demande à Mme Sorbet, chargée de communication, de rappeler comment accéder aux documents numérisés à partir du site internet du Syndicat. Elle indique que le dossier de réunion est envoyé sous format papier avec la convocation tandis qu'il est mis à disposition sur le site internet du SDE 82. Un mail informe les maires de la disponibilité du dossier. Il convient de cliquer sur le lien joint pour accéder à l'espace adhérent. Pour se connecter, il faut se munir de l'identifiant, numéro insee de la

commune et d'un code secret à huit caractères (chiffres et lettres), code qui a été adressé en juin 2020 à chaque commune. Mme Sorbet précise que les visuels présentés en Comité syndical sont également mis en ligne quelques jours après la séance.

M. Gayral invite les délégués à se munir des codes de façon à accéder à l'espace adhérent de la commune, non seulement pour les dossiers de l'assemblée mais également pour des informations pratiques, la situation des travaux sur la commune etc. En cas de difficulté ou de questions, Mme Sorbet se tient à disposition des élus. Le procès-verbal du 29 septembre 2020 est mis au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent le procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2020 à la majorité et une abstention.

➤ **Marchés publics : lancement de la procédure et signature des marchés d'électrification rurale, éclairage public et transformateurs.**

M. le Président indique que les marchés d'électrification rurale, éclairage public et transformateurs arrivent à échéance fin avril 2021 et qu'il est donc nécessaire de procéder au lancement de la procédure et à la signature des marchés 2021-2024. Pour les travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, le montant engagé est de l'ordre de 44 M€ HT, pour les travaux sur le réseau « éclairage public » opérations isolées, le montant engagé est d'environ 1,6 M€ HT et de 1,9 M€ HT pour la fourniture et livraison des transformateurs, postes et armoires. M. Gayral rappelle que les opérations isolées en éclairage public correspondent à une demande de chantier par une commune, hors travaux d'électrification rurale. Pour ce qui est de la forme juridique du marché, il s'agit d'une procédure d'appel d'offres ouvert, à bons de commande pour une durée de quatre ans sans minimum ni maximum. Les dossiers de consultation sont en cours de finalisation. La passation des marchés est prévue au cours du 1er trimestre 2021 ou tout début du second. L'article L.2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une délibération du Conseil syndical, chargeant le Président à souscrire un marché déterminé, peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Elle comporte obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à lancer la procédure des marchés et à les signer.

➤ **Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée chaufferie biomasse et réseau de chaleur : délégation d'attribution au Bureau**

M. le Président rappelle la récente politique ouverte aux communes à savoir les accompagner, en termes de maîtrise d'ouvrage, dans le domaine des chaufferie-bois et réseau de chaleur. Un dossier a été déjà présenté à l'assemblée délibérante lors du précédent Comité syndical aussi M. Gayral, s'agissant d'une politique identique pour tous, propose que ce type d'accompagnement relève dorénavant de la compétence du Bureau syndical.

Les membres du Comité syndical décident, à la majorité et une abstention, de déléguer cette nouvelle attribution au Bureau syndical.

➤ **Territoire d'Energie Occitanie : avenant à la convention constitutive**

Une réunion des Présidents de l'Entente « Territoire d'Energie Occitanie » s'est tenue le 5 novembre 2020 en visioconférence. La décision prise d'adapter la convention constitutive, par avenant, répond à un double objectif. Le Président indique qu'il s'agit tout d'abord d'assurer une continuité et de faciliter la représentation auprès des partenaires extérieurs en portant la présidence à deux années consécutives au lieu d'un an actuellement. Le deuxième objectif est de faciliter la mise en œuvre d'actions (participation à des manifestations) menées par l'ensemble des syndicats en supprimant la référence à un plafond de dépenses communes et réparties au prorata du nombre de participants. Conformément à l'article 4-3 de la convention constitutive, les décisions sont adoptées à l'unanimité au sein de la conférence des Présidents et ne deviennent exécutoires qu'après avoir été notifiées par délibérations concordantes des collectivités membres. **Les membres du Comité syndical approuvent, à la majorité et deux abstentions, les modifications proposées et autorisent le Président à signer l'avenant correspondant.**

➤ **Schéma directeur de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques**

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice Générale des Services. La loi d'orientation des mobilités (loi LOME n°2019-1428) prévoit la mise en œuvre des schémas directeurs d'implantation d'infrastructure de

Recherche pour Véhicules Électriques (RVE) par les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Électricité (AODE) ou par les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). À partir du 1^{er} juillet 2021, l'AOM sera très certainement la Région, chef de file en matière de transport. Sous réserve de précisions réglementaires, les syndicats départementaux d'électricité pourraient également jouer ce rôle. L'objectif du schéma est de définir les priorités de l'action des différentes autorités locales pour parvenir à une offre de recharge suffisante pour le trafic local et le trafic de transit et ce, compte-tenu des perspectives en matière de mobilité dans les années à venir. Le but est également de déterminer une offre lisible et coordonnée pour les utilisateurs, d'établir un bilan prospectif et formalisé de sorte à connaître les investissements nécessaires en recensant les données par usagers (entreprises, transporteurs, le grand public, etc) et enfin d'étendre la concertation aux acteurs publics et privés pour avoir une vision globale des besoins.

Après cette présentation, Mme Bayles-Penche poursuit sur la réflexion menée par Territoire d'Énergie Occitanie. Les contraintes locales sur le réseau devront être au préalable recensées pour accueillir les nouvelles stations de recharge. Il s'agit de tenir compte du réseau de bornes déjà installées, de leurs utilisations et de la capacité du réseau d'électrification à fournir suffisamment de puissance. Chacun des départements pourra élaborer sur son territoire, sa propre stratégie territoriale. En Occitanie, les treize syndicats ont réalisé un premier déploiement de 1 300 bornes pour 2 424 points de charge. Lors de la réunion des Présidents, il a été estimé que ce diagnostic devait avoir une cohérence territoriale et qu'il serait opportun que ce schéma soit porté par tous les départements de la Région Occitanie. Les syndicats envisagent de mutualiser leur expérience pour porter ce schéma à l'échelle régionale. La phase 2 de ce projet, qui est la phase opérationnelle, n'est pas encore définie.

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'opérations prédéterminées d'investissement mais d'une étude dont le but est de mettre en commun les pratiques pour établir un schéma directeur.

M. Chanrion, délégué de Réalville indique qu'Autoroute de France mène un projet global à l'échelon national de mise en place d'aires de covoiturage sans toutefois prévoir l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Les collectivités auraient la charge de les déployer, d'entretenir les aires de covoiturage y compris l'éclairage public. M. Chanrion souhaite connaître la position du SDE 82 sur ce sujet.

Mme Bayles-Penche rappelle que le schéma directeur prévoit une phase de consultation des différents acteurs y compris ceux chargés d'aménager des aires de covoiturage. Elle ajoute que le Président du Syndicat a été sollicité en octobre par le Ministère de la Transition écologique pour le plan de relance. Il s'agissait d'identifier, sur un laps de temps très court, certains projets pour obtenir des crédits si le projet était retenu. Le Syndicat a donc présenté un projet de déploiement complémentaire d'implantation de trente bornes sur la zone du PETR Midi-Quercy (dont fait partie l'aire de covoiturage de Réalville), projet dont le SDE 82 avait eu connaissance. La réponse du Ministère n'est pas encore connue à ce jour.

M. Pujol, délégué d'Orgueil demande si le Syndicat compte mener une nouvelle campagne d'aides financières pour l'installation de bornes électriques pour les communes qui veulent se doter d'une première borne ou agrandir leur réseau.

Mme Bayles-Penche répond d'une part qu'il est tout à fait possible de demander l'installation d'une borne pour laquelle le Syndicat participerait à hauteur de 40 % sachant que les aides de l'Ademe ne sont plus versées puisque le programme initial est terminé. Par contre, si le projet n'est pas urgent, compte-tenu du délai de l'achat de bornes par voie de marché public, il serait peut être intéressant d'attendre le deuxième schéma, plus global, et peut être avoir d'autres financements.

M. Estanove, délégué de Mas-Grenier demande quel est le coût d'une borne et quelles sont les contraintes pour son installation.

M. Chevet indique qu'au niveau des prérequis techniques, il convient de prévoir deux places de stationnement pour permettre la recharge de deux véhicules simultanément, d'être à proximité du réseau public de distribution d'électricité pour éviter les distances de raccordement et de s'assurer de la communication en termes de réseau GSM pour que la borne puisse bien communiquer avec le système de réseau de supervision. Cet aspect-là est vérifié sur site avec des appareils de mesure. Quant au coût, la fourniture et la pose étaient d'environ de 12 500 €, le reste à charge de la commune est alors de 7 500 €.

M. Cadilhac, délégué de Ginals souhaite savoir si le Syndicat a des informations sur les nouveaux constructeurs de bornes tels que les constructeurs automobiles et si cet élément va être pris en compte dans l'établissement du schéma directeur.

Mme Bayles-Penche rappelle que le secteur public dont font partie les syndicats départementaux d'énergie ne peuvent déployer ces réseaux que s'il y a une carence de l'initiative privé.

M. le Président ajoute que le schéma va également prendre en compte les opérateurs privés et étudier la complémentarité des projets et les conditions dans lesquelles les opérateurs vont se connecter sur le réseau.

M. Belrepayre, délégué de la commune de Molières souhaite savoir si un premier bilan des bornes installées a été dressé et quel est-il.

M. Chevet indique que l'évolution des recharges depuis la mise en service des infrastructures en 2017/2018 figure dans le rapport d'activité remis avec le dossier de réunion. Depuis la mise en service, une progression constante en nombre de charges est constatée avec une moyenne d'un peu plus de 300 recharges par semaine, à l'exception de la période de confinement. Il existe de grandes disparités entre celles qui sont installées en zone urbaine comme à Montauban, Castelsarrasin, Moissac, Caussade où il y a une forte utilisation et celles installées dans des territoires plus ruraux. Néanmoins, les bornes des communes rurales sont relativement bien utilisées pour assurer la continuité des déplacements et la recharge des véhicules d'usagers propriétaires de véhicules électriques. L'infrastructure en place est de plus en plus sollicitée, justifiant dans certains cas, une deuxième phase de déploiement pour éviter les difficultés d'accès par les usagers. Quant au fonctionnement, les bornes sont des équipements avec beaucoup d'électronique mais malgré tout, sur trois ans, le taux d'indisponibilité ou de panne est faible. Les entreprises qui ont en charge la maintenance interviennent relativement rapidement pour une remise en service.

M. Gayral demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à adhérer au lancement de cette démarche groupée sur le schéma directeur.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité et une abstention, à adhérer au lancement de cette démarche groupée sur le schéma directeur.

➤ Rénovation énergétique des bâtiments publics : ACTEE 2

M. Gayral indique que l'Agence Régionale Energie Climat (AREC) et les syndicats d'énergie d'Occitanie souhaitent candidater au programme ACTEE 2 qui est porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR). Ce programme vise à accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments pour atteindre les objectifs de la trajectoire région à énergie positive (REPOS). Le Président ajoute que le potentiel d'économies d'énergie, grâce à la rénovation énergétique des bâtiments, est très important. Aussi, il envisage de dynamiser les politiques du Syndicat dans ce domaine.

Il existe cinq niveaux d'interventions dans le programme ACTEE 2. Le niveau 1 correspond à une participation au Comité de pilotage et échanges entre l'AREC et les collectivités, le niveau 2 propose en plus un recensement par le Syndicat des besoins des collectivités. Dans le niveau 3, le Syndicat réalise, pour le compte de l'AREC, une pré-instruction du dossier porté par la collectivité. Le SDE 82 est en charge, dans le niveau 4, de la coordination des fonds tandis que la commune est en charge de la réalisation. Enfin dans le niveau 5, le SDE 82 est porteur de l'opération soit en régie soit avec un prestataire. La Région Occitanie assurerait le pilotage de la candidature, les Syndicats d'énergie auraient en charge le pilotage territorial du programme (le syndicat référent est le SIEDA 12), la SPL AREC Occitanie coordonnerait le programme et communiquerait les éléments d'expertise pour le financement. La Caisse des Dépôts, la Banque des Territoires et l'Ademe Occitanie assureraient, quant à elles, le co-financement du programme. La date limite de candidatures au programme ACTEE 2 est fixée au 29 janvier 2021 et la fin du programme est prévue pour décembre 2022/ début 2023.

Mme Bayles-Penche précise que le dossier de demandes d'aides est complexe et comporte plusieurs niveaux de prestations pour accompagner les collectivités. Le niveau A est la définition de la stratégie de la transition énergétique par l'AREC dont le but est de sensibiliser les collectivités sur le plan régional sur l'utilité de mener des actions pour la rénovation énergétique. A ce jour, les évolutions ne sont pas encore actées mais elles permettraient aux syndicats, tout en travaillant au niveau régional et candidatant à ACTEE 2, de pouvoir bénéficier d'aides pour faire des pré-diagnostics. Le niveau B correspond à l'étude de projets sur le patrimoine. Les syndicats et l'AREC pourraient accompagner la collectivité pour établir le dossier et évoquer au préalable les différents plans de financement. Au niveau de l'aide financière, il semblerait que l'aide s'élève à 50 % à ce jour mais rien n'est arrêté. La collectivité pourrait pour les 50 % restant, bénéficier d'un accompagnement de la Banque des territoires. Cette dernière est partie prenante dans les programmes ACTEE par une démarche d'intracring. Cela signifie qu'elle ferait des avances à la collectivité, avances remboursables qui devront obligatoirement permettre des économies, lesquelles couvriraient les remboursements, à court terme (une dizaine d'années maximum). Le cumul de ces économies d'énergies permettrait ensuite de mettre en place un plan de réhabilitation plus important sur d'autres bâtiments.

M. Gayral indique que les services continuent à travailler et veiller sur ce dispositif de façon à défendre les intérêts des collectivités et espère pouvoir présenter le dispositif arrêté à la prochaine assemblée générale.

M. Estanove, délégué de Mas-Grenier confirme que le schéma paraît très complexe mais souhaite savoir quand est ce que les communes pourront postuler ou pas pour un projet de rénovation énergétique.

M. Hébrard, délégué et Maire de Varen demande s'il doit, d'ores et déjà, présenter au SDE 82, un projet important de sa commune en matière de rénovation énergétique.

M. Gayral répond que la priorité à ce jour est de se porter candidat au programme ACTEE 2. Quant à la présentation des projets, il indique qu'un courrier est sur le point d'être adressé aux collectivités, pour un recensement des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Président est autorisé, à l'unanimité, par les membres du Comité syndical à candidater au programme ACTEE 2, à définir le contenu du programme et le niveau d'intervention du SDE 82.

➤ Création du service « Conseil en énergie partagé »

M. Gayral indique qu'un service « Conseil en Energie Partagé » (CEP) permet de mutualiser les compétences auprès des petites et moyennes collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes pour engager une politique de réduction des consommations énergétiques de leurs patrimoines (bâtiments, éclairage public, véhicules). Les missions du service CEP serait d'établir un inventaire énergétique du patrimoine des communes, de proposer des préconisations concrètes et hiérarchisées, d'accompagner la mise en œuvre des plans d'actions et créer une dynamique d'échanges entre les élus et les services du territoire.

Le CEP est déjà en place dans deux collectivités du département à savoir le PETR Midi-Quercy et Montauban, cependant il serait opportun que le service CEP intervienne à l'échelon départemental. D'après les retours d'expériences, l'intervention du service CEP permettrait de réaliser des économies de 20 à 25% pour les bâtiments tout en améliorant le confort des usagers. La mise en place du service CEP pourrait bénéficier d'un soutien financier de l'Ademe pendant 3 ans. La création de ce service entraînerait le recrutement de collaborateurs, le dépôt du dossier de mise en place d'un service CEP auprès de l'Ademe pour solliciter les aides correspondantes et actualiser la politique du SDE 82 concernant la réalisation des diagnostics énergétiques.

M. le Président propose donc de créer le service CEP, de poursuivre les réflexions avec les collectivités (communes, EPCI, PETR) pour la mise en place de ce service et d'arrêter le principe de financement du service par les collectivités bénéficiaires, dont les modalités seront définies ultérieurement.

M. Compagnat délégué d'Auvillar demande si ce nouveau service peut être sollicité pour des projets communaux spécifiques de rénovation, par exemple la rénovation d'une bâtisse (chauffage, isolation).

M. Chevet répond que l'intérêt d'un service CEP est d'étudier un ensemble de bâtiments pour faire un état des lieux du patrimoine global. Son objectif est de faire l'analyse de la consommation de tous les bâtiments, des flottes de véhicules, des consommations de carburant, d'électricité, de chauffage, d'éclairage public. A partir de ce diagnostic, des bâtiments seront identifiés comme de grands consommateurs et la collectivité pourra définir les travaux essentiels et faire le choix de travailler plus spécifiquement sur un ou plusieurs bâtiments.

M. Chevet précise que l'accompagnement de la collectivité sur un seul bâtiment relèverait du programme ACTEE 2.

M. Pezous s'interroge sur l'harmonisation avec le dispositif existant du PETR Midi-Quercy pour ne pas créer une concurrence par rapport à la tarification et sur la manière de travailler ensemble.

M. Gayral le rassure et indique que le but n'est pas d'être concurrent mais complémentaire. Une réflexion entre les communautés de communes et les PETR doit être menée pour convenir de politiques complémentaires et l'utilisation des ressources humaines. Il rappelle qu'une première approche, menée par le précédent Président, avait eu lieu avec le PETR Midi-Quercy.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à créer un service départementalisé « Conseil en Energie Partagé ».

➤ Gestion d'un stock de transformateurs : convention avec Enedis

Mme Bayles-Penche indique que l'objectif de cette convention est la mutualisation du stock de transformateurs entre le SDE 82 et Enedis et l'optimisation des transformateurs déposés à l'occasion des travaux respectifs. Jusqu'à présent les postes de transformateurs, qui étaient déposés par le Syndicat, étaient stockés sur le site des huit entreprises d'où une visibilité compliquée. L'utilisation de transformateurs en stock permet d'éviter l'achat de transformateurs neufs. Bien évidemment, des transformateurs neufs continueront à être achetés en cas d'indisponibilité de matériel. Ces transformateurs, quel que soit le maître d'ouvrage, appartiennent à la concession de distribution publique. Le stock va être géré de manière unique, par Enedis. La vision sera facilitée, la traçabilité des transformateurs devrait s'améliorer notamment pour les transformateurs détruits. Il a été décidé que seuls les transformateurs de moins de 25 ans, en état correct de fonctionnement seraient versés et intégrés au stock commun. Cette intégration au stock se ferait sans contrepartie financière. Un point annuel de suivi de la convention sera effectué avec l'état récapitulatif des transformateurs fournis par Enedis et ceux déposés par le SDE 82. Cette convention est prévue pour une durée de deux ans avec une reconduction possible.

M. Estanove, délégué de Mas-Grenier signale que certains transformateurs sont bruyants et qu'il convient d'être vigilant s'ils sont installés à proximité des villages.

M. Gayral rappelle que ces appareils sont testés et aux normes pour éviter ce genre de désagréments.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à signer la convention.

➤ Convention « appuis communs » - Evolution

Mme Berly rappelle la convention signée il y a quelques années, entre le SDE 82, Enedis et l'opérateur de réseau, permettant d'utiliser les supports de réseau public de distribution d'électricité pour y installer d'autres lignes. C'est particulièrement vrai aujourd'hui pour déployer la fibre optique toutefois il convient préalablement de s'assurer que le réseau supplémentaire ne va pas obérer la stabilité mécanique du support. Jusqu'en 2019, les travaux ne pouvaient commencer qu'après qu'Enedis ait contrôlé la tenue mécanique présentée par le bureau d'études. Conscient des délais, Enedis propose deux avenants à cette convention. Un premier avenant permet de commencer les travaux dès que l'étude mécanique fournie par un bureau d'étude, dûment habilité, a été déposée chez Enedis. Le deuxième avenant permet à l'opérateur, maître d'ouvrage, de faire appel à des sous-traitants de niveau deux, voire inférieur. Ces deux avenants n'ont aucune incidence financière.

M. Compagnat, délégué d'Auvillar se dit dubitatif quant au recours à des rangs de sous-traitance de niveau deux ou plus sachant qu'au-delà des premiers rangs, les sous-traitants ne sont pas forcément formés et cela pose des problèmes en termes de compétences, d'engagement et de qualité d'intervention.

Mme Berly indique qu'il est de la responsabilité de chacun de signaler tous les problèmes rencontrés avec ce type de sous-traitants pour leur interdire ces travaux en raison de l'absence de qualité des prestations.

M. Weill, délégué et Maire de Montbeton signale que les lignes cuivre de téléphone et la fibre optique sont supportées principalement par des supports Enedis. En revanche, quand il s'agit, à partir du poteau initial, de raccorder la fibre à une ou deux maisons dans un chemin privé, c'est refusé et des poteaux sont réinstallés à côté des poteaux. Ceci va à l'encontre de la volonté de supprimer les poteaux pour rendre un environnement plus agréable. Il rappelle que la suppression d'un poteau coûte très cher et qu'il faut arrêter d'en « planter » partout.

M. Gayral indique qu'en matière de sous-traitance, les entreprises titulaires des marchés de travaux ont l'obligation de déclarer la sous-traitance. M. le Président est favorable à une surveillance accrue de la qualité des travaux réalisés en sous-traitance. Le déploiement de la fibre est devenu indispensable pour l'économie et les ménages notamment dans le cadre du télétravail et des visioconférences. Le Président demande de l'autoriser à signer les avenants à la convention « appuis communs » sous réserve de la surveillance de la sous-traitance.

M. Pujol, délégué de Reynies demande à qui appartient la fibre aérienne si la commune décide de la dissimuler et qui en supporte le coût.

M. Gayral répond que l'enfouissement de la fibre est traité soit simultanément aux travaux du Syndicat soit ultérieurement par l'opérateur. La commune devra supporter la dépense en revanche aucune subvention n'est prévue pour l'enfouissement de la fibre.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité et une abstention, à signer les avenants à la convention.

➤ Prévention et lutte contre la précarité : Partenariat avec EDF

M. Ibres indique que le SDE 82 souhaite jouer un rôle moteur dans la lutte contre la précarité énergétique. La solidarité est aussi une des valeurs d'EDF qui mène une politique engagée en faveur des plus démunis depuis plus de 30 ans. Un partenariat est établi entre le SDE 82 et EDF pour convenir d'une opération pour sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique aux économies d'énergie. Le Syndicat s'engage à organiser quatre réunions de sensibilisation par an auprès des élus qui auront un rôle pivot dans leur commune pour contribuer à l'information des personnes en situation de précarité énergétique. Ces quatre réunions seront suivies de journées d'animations avec remise de kits énergie, d'une réunion spécifique aux Chèque Energie et Fonds de Solidarité Logement et de campagnes de communication. Pour faire face à la difficulté d'identification des chèques énergie, le SDE 82 tiendra une conférence de presse à la signature de la convention et une information sera mise en ligne sur le site internet du SDE 82.

EDF s'engage à participer et contribuer aux actions du SDE 82 avec le financement de kits équivalent à 900 € par an (50 kits à 18 € l'unité) et collaborera aux réunions organisées par le SDE 82 et fera le prêt et fourniture d'outils de sensibilisation (maquettes de présentation, kakemonos...). Cette convention a une durée d'un an renouvelable chaque année pour une même durée sans excéder 3 ans.

M. Verbrugghe, délégué de St Clair s'interroge sur le devenir de la convention dans le cadre du projet Hercule.

M. Gayral indique que le Syndicat de Tarn-et-Garonne mène cette action avec EDF pour prendre part à la prévention et lutte contre la précarité et qu'il ne devrait pas y avoir d'incidence avec le projet Hercule. M. le Président rappelle par ailleurs la motion prise en février 2020 par le Comité syndical contre ce projet.

M. Chanrion, délégué de Réalville demande s'il s'agit de la CAF qui détecte les bénéficiaires du chèque-énergie en fonction des ressources.

M. Gayral indique que le chèque-énergie est établi au plan national à partir des déclarations de revenus. Deux problématiques sont recensées à savoir l'absence de déclaration de revenus des personnes en difficulté et la perte du chèque énergie reçu parmi les publicités. Une sensibilisation auprès des maires, des CCAS, des personnes âgées ou en situation de précarité est nécessaire.

M. Chanrion indique que cela fera l'objet d'un article dans le bulletin municipal.

Mme Béréni précise que le chèque énergie peut être utilisé pour d'autres sources d'énergie que l'électricité.

M. Gayral rappelle que la chargée de communication du Syndicat est à la disposition des communes pour avoir des informations concernant le domaine du Syndicat d'énergie.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité et une abstention, à signer la convention.

> Fonds Solidarité Logement (FSL) : convention de partenariat

M. Ibres rappelle la participation du SDE 82 au fonds de solidarité avec le versement d'une subvention annuelle de 18 000 € au profit du FSL. Une convention tripartite est maintenant envisagée entre le SDE 82, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération et le Conseil départemental 82. Cette convention, d'une durée de deux ans, avec effet au 1^{er} janvier 2021, a pour objet de préciser la nature des engagements des parties et les modalités de la contribution du SDE 82 dans le cadre des actions de lutte contre la précarité énergétique. Les participations financières annuelles du Syndicat correspondent au versement de 18 000 € affectées aux aides individuelles au logement ainsi qu'au financement de Kits Eco-Energie dans la limite de 2 000 € dans le cadre d'aides à la maîtrise de l'énergie.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à la majorité et un contre, à signer la convention.

> Plafonnement des subventions d'éclairage public (EP) pour les communes urbaines

M. Lestrade, délégué et Maire de Vazerac, membre du Bureau décline les trois types de contributions auxquelles les communes urbaines peuvent prétendre. Il s'agit tout d'abord d'une subvention sur les travaux sous maîtrise d'ouvrage du SDE 82 correspondant à 13 % du montant hors taxe des travaux réalisés par la commune au cours de l'année N-2. Ces travaux peuvent être de la rénovation des foyers lumineux ou la réduction des nuisances lumineuses (15 foyers lumineux par an à raison de 300 € par foyer ou 30 foyers lumineux sur 2 ans). Sachant, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que la collectivité doit apporter un financement à minima de 20 % du montant des travaux, il y a donc lieu de plafonner le dispositif d'octroi à 80 %.

Les membres du Comité syndical décident, à l'unanimité, de plafonner les subventions EP des communes urbaines à hauteur de 80% du montant HT du projet.

> Constitution de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) (Collèges des élus et associations)

Pour constituer la CCSPL, il appartient à l'Assemblée délibérante de désigner les membres du Collège des élus et de nommer les représentants du Collège associatif. Pour ce dernier, cinq associations ont souhaité y participer à savoir ; la Confédération Nationale du Logement 82, le Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques, l'Union Fédérale des Consommateurs-Que Choisir, l'Association Force Ouvrière Consommateurs et Familles rurales. M. Gayral propose ensuite de désigner six membres élus parmi le Comité syndical pour la compétence électricité et six pour la compétence gaz.

Pour l'électricité, se sont présentés M. Serge RESSIJAC (Labarthe), M. Serge DUTOUR (Malausse), Mme Francine LINSTRISEUR (Mirabel), M. Jean-Luc CHANRION (Réalville), M. Hervé CAYROU (St Sardos), M. Claude GRILLAT (St Vincent d'Autejac). Pour la compétence gaz, M. Dominique TAFOUREAU (Bouloc), M. Philippe ESTANOVE (Mas-Grenier), M. Michel WEILL (Montbeton), M. Christian PUJOL (Reynies), M. Jean-Pierre BARRA (St Nazaire de Valentane), M. Laurent VAN DE VONDELE (Savenes).

Les membres du Comité syndical nomment, à l'unanimité, les membres de la CCSPL, tels que précités.

➤ Personnel

○ Création d'emplois

Le Président propose de créer, à compter du 17 décembre 2020, deux emplois permanents à temps complet (35h/semaine) de grade supérieur. Le premier sur le grade d'ingénieur territorial principal afin de pourvoir au poste de chef du service des opérations et le second pour le grade d'agent de maîtrise en vue d'une promotion interne.

Les membres du Comité syndical autorisent à l'unanimité la création de ces deux emplois permanents.

○ Création d'un emploi non permanent

Pour faire face à une surcharge de travail résultant d'un accroissement d'activité temporaire ou saisonnière, le Président propose de créer un emploi non permanent à temps complet pour 1 an (soit du 01/01/2021 au 31/12/2021), du grade d'adjoint administratif. La rémunération de l'agent ainsi recruté sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 1er échelon du grade concerné.

Les membres du Comité syndical autorisent le Président, à l'unanimité, à recourir à des agents contractuels.

○ Mise à jour du tableau des effectifs

M. le Président propose de mettre à jour le tableau des effectifs compte tenu des mouvements de personnel intervenus au cours de l'année 2020.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté.

○ Mise à jour du RIFSEEP

Le Président propose d'adapter le dispositif du RIFSEEP aux différentes orientations stratégiques adoptées par le SDE 82 et leur incidence sur la gestion de ses ressources humaines, et modifier, à compter du 1er janvier 2021, les groupes de fonction et le montant maximal par groupe de fonctions.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à procéder à la mise à jour du RIFSEEP.

➤ Dossiers budgétaires

○ Virement de crédits pour dépenses imprévues

M. Ducos, délégué de Verlhac-Tescou, 3^{ème} Vice-Président porte à la connaissance de l'assemblée délibérante le virement de crédits de 60 000 € sur le programme « dissimulation 2017 » du Cas-Facé. **L'assemblée générale prend acte de ce virement de crédits.**

○ Gestion budgétaire dans l'attente de l'adoption du budget 2021

M. Ducos propose, dans l'hypothèse de la survenance d'une dépense urgente en investissement, avant le vote du budget 2021, qui ne figurerait pas dans l'état des restes à réaliser, d'autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et affectés comme suit, à savoir pour les subventions versées aux communes pour leurs travaux d'éclairage public 300 000 €, pour les dépenses d'équipement du Syndicat 25 000 € et 15 000 € pour des opérations non individualisées.

Les membres du Comité syndical autorisent, à l'unanimité, le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

M. Ducos poursuit avec la présentation du DOB qui a vocation à présenter les grandes tendances prévues pour 2021. Les investissements sur le réseau public de distribution d'électricité qui constituent historiquement le cœur de métier du Syndicat, se situent entre 15 et 16 millions d'euros. Montant relativement élevé qui est financé pour la plus grande partie soit par des subventions, par les participations des principaux acteurs dont le Facé mais également par l'autofinancement dégagé par le SDE 82 dans le cadre de son fonctionnement. Le Syndicat souhaite confirmer son rôle d'acteur majeur dans le domaine de la transition écologique et de la maîtrise de la demande.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, comme les années précédentes, trois recettes principales, stables, représentent environ 96 % des recettes. Il s'agit de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (3 900 000 €), les redevances de concession (2 000 000 €) et les honoraires (700 000 €). M. Ducos indique que le produit de la vente des certificats d'énergie est d'environ 240 000 € auquel s'ajoutent la participation des communes pour les opérations de géoréférencement du réseau et les recettes de l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques, celles-ci étant en constante augmentation en raison d'une croissance relativement forte du nombre de charges.

Dans les dépenses de fonctionnement, on peut y trouver les dépenses à caractère général pour 1 198 300 €, les marchés de service (géoréférencement des réseaux sensibles, supervision des bornes), les études conduites dans le cadre de la transition écologique et de la maîtrise de la demande d'énergie. Les charges de personnel sont estimées à 1 625 000 €. Compte tenu de la création du service de conseil en énergie partagé, il est envisagé de recruter deux agents. Pour les subventions, il s'agit essentiellement des subventions que le SDE 82 verse aux communes dans le cadre de l'entretien des réseaux d'éclairage public. Les autres charges sont principalement le reversement de la TCCFE aux communes de Montech et Nègrepelisse. Enfin, les amortissements (1 000 000 €) participent activement à l'autofinancement, il s'agit de l'amortissement des subventions données aux communes pour des investissements sur les installations d'éclairage public. Le Syndicat n'aura plus de dette à compter de mars 2021. C'est une situation confortable et favorable dans l'hypothèse de projets d'envergure. La capacité d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement est d'environ 5 millions.

En matière d'investissement, les prévisions de travaux de renforcement seront supérieures à 7 millions d'euros (environ 45 % des travaux) dont presque la moitié est financée directement par le Syndicat. Les travaux de sécurisation représentent 2 700 000 €, la dissimulation 1 356 000 € et les extensions de réseau 1 600 000 €. Il existe par ailleurs trois autres programmes à savoir les opérations sous mandat, l'éclairage public (1 500 000 €), la fibre optique (150 000 €) et les réseaux de chaleur (300 000 €). Pour ce qui concerne les recettes d'investissement, elles proviennent de subventionnements externes, comme le Facé pour 5,6 millions, soit environ 65 % des recettes, les communes et Enedis pour environ 900 000 € chacun, le Département pour les travaux de renforcement (686 021 €) et les pétitionnaires.

M. Weill, délégué et Maire de Montbeton demande s'il ne vaudrait pas mieux, avec les rentrées financières sûres du Syndicat et les taux bas d'emprunt, avoir un peu plus d'emprunt, pour avoir un peu moins de fils nus ou améliorer certains réseaux. Il cite l'exemple d'un poteau sur sa commune qui ne tient que par des « ficelles ».

M. Gayral indique tout d'abord que les fils nus devraient être résorbés d'ici quatre ans environ. L'une des missions d'Enedis est l'entretien des réseaux aussi il convient de les faire intervenir sur ces poteaux endommagés. Le Syndicat dépense beaucoup pour des renforcements et devra très certainement investir dans d'autres domaines notamment la transition énergétique pour des équipements structurants, comme la production de méthane ou autre. Dans ce cas, le Syndicat devra avoir recours à l'emprunt.

Quant à la sécurité des recettes, le Président est plus mitigé puisque le recouvrement de la taxe devrait se faire par l'Etat et la vérification par le Ministère des finances ce qui peut laisser présager une baisse des attributions.

M. Weill confirme qu'il convient effectivement d'être prudent et fait référence à l'Agence de l'eau qui s'est trouvée en fâcheuse posture financière après ponction.

M. le Président prend note de la suggestion pour nourrir les politiques structurelles et les débats en Bureau et Commission.

M. Meunier, délégué de Lachapelle fait remarquer que le budget consacré aux extensions est bien supérieur à celui de la dissimulation. Il suggère d'enterrer plus de lignes qui tombent régulièrement à chaque tempête et demande si les extensions se font en souterrain.

Mme Bayles-Penche indique que la technique retenue pour les extensions de réseau est, depuis de nombreuses années, le souterrain, excepté quelques dérogations. Il n'est pas possible financièrement de dissimuler le réseau en pleine campagne sur des kilomètres pour un nombre d'abonnés relativement restreint.

Le Cas-Facé contrôle sur place (septembre 2020) que le Syndicat utilise correctement les crédits alloués au souterrain c'est-à-dire pour des zones résidentielles ou dans un bourg. Pour ce qui est de l'enveloppe financière des extensions, elle est conséquente mais constante depuis plusieurs années. Le Syndicat ne connaît pas le nombre de demandes de raccordement des administrés sur l'année et doit anticiper le besoin de financement.

Mme Bayles-Penche précise qu'il a été relevé, lors du contrôle de la concession électrique de 2019, que les orages étaient plus localisés entraînant plus de dégâts sur le réseau. L'objectif premier est d'éradiquer les fils nus et les remplacer par du câble torsadé, très résistant. Les données nationales indiquent que le réseau en souterrain est certes protégé mais implique des interventions complexes pour un rétablissement de ligne.

M. Gayral ajoute qu'il faut quand même tenir compte des milliers de kilomètres traités par le Syndicat sur le département et reconnaît que la mise en souterrain concerne plutôt les zones agglomérées, sites protégés d'autant que le Facé s'assure de l'utilisation maximale des crédits.

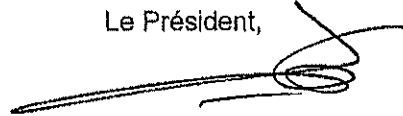
Les membres du Comité syndical prennent acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.

Avant de clore la réunion, M. le Président évoque les conditions difficiles d'exercice des travaux, comme celles du quotidien d'ailleurs, mais assure que les services s'emploient à préserver la continuité de l'activité du Syndicat dans l'intérêt des communes du Département. M. Gayral remercie Mme la Directrice Générale, les chefs de service et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

M. Gayral souhaite à tous une très bonne année 2021, vœux illustrés par une image pétillante de lumière, d'énergie et d'espoir, représentant un colibri. Le colibri est non seulement un très petit oiseau mais c'est également le nom de l'association fondée par Pierre Rabhi, pionner de l'agriculture écologique en France. Son association tire son nom d'une légende amérindienne « *Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, le tatou, agacé par cette agitation dérisoire, lui dit : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! "Et le colibri lui répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."*

M. le Président, fort de ce message de partage, de solidarité et du respect du bien commun, remercie les membres présents et souhaite des lendemains plus propices à la convivialité et aux liens sociaux.

Le Président,



Jacques GAYRAL